



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

PAGE NO : 1

DATE : 13 décembre 2023

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat

CONSEIL GENERAL

Présents : 28 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusé : M. Marc Sommer

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Susanne Zeller Bersier, MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Simon Torche

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 20 septembre 2023
3. Budgets 2024

*Pour tous les points suivants : - présentation
- rapport de la Commission financière
- approbation*

3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de la ZIG centre village de Vesin
- 3.1.2. Demande d'un crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport
- 3.1.3. Demande d'un crédit pour la création d'un trottoir et la réfection de la route « Frossailles-Séchéron »
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour la mobilité douce à Vesin-Cugy (Passerelle Grande-Paille, carrefour et arrêt de bus La Léchère)
- 3.1.5. Demande d'un crédit pour la mise en zone 30 km/h dans les quartiers
- 3.1.6. Demande d'un crédit pour l'achat de 1600 m² de la parcelle RF 169

3.2. Budget du compte de résultat

4. Demande d'un crédit additionnel de Fr. 48'000.- pour l'aménagement de la bibliothèque communale
5. Nomination d'un membre du Conseil Général au Conseil des Seniors
6. Election d'un scrutateur suppléant pour la période administrative
7. Informations communales

DATE : 13 décembre 2023

8. Divers

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE JEANNE DECORGES CURRAT

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat salue M. le Syndic et les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les représentants de la presse, le public. C'est avec plaisir qu'elle souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette 47^{ème} séance du Conseil Général. Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey.

La liste des présences circule, elle demande à chacune et chacun de bien vouloir la signer. Pour cette séance, elle tient à excuser M. Marc Sommer qui est malade et donc pas présent; nous siégerons par conséquent à 28, la majorité est fixée à 15.

Avant de continuer elle adresse, au nom de tout le Conseil Général, ses plus sincères condoléances à M. Alex Glardon qui a perdu sa maman, en pensée avec toute sa famille. Elle souhaite également un très joyeux anniversaire à M. le syndic Bernard Grandgirard

Comme mentionné dans les documents mis à disposition pour la séance de ce soir, ce Conseil Général est consacré au budget d'investissements et au budget du compte de résultat qui seront présentés et soumis aux votes. Nous aurons également à traiter la demande d'un crédit additionnel pour l'aménagement de la bibliothèque communale. Nous procédons enfin à la nomination d'un ou d'une membre du Conseil Général au Conseil des Seniors ainsi qu'à l'élection d'un scrutateur suppléant pour la période administrative. Elle rappelle à chacune et chacun que dans le mail de convocation pour cette séance reçu en date du 26 novembre, les dates des séances du Conseil Général pour l'année prochaine ainsi que le calendrier de la procédure pour la parcelle 170 ont été transmis. Elle rappelle les dates des séances du Conseil Général 2024 :

- 13 mars 2024 principalement consacré à la séance du vote du crédit d'étude pour la parcelle 170
- 1^{er} mai 2024 séance des comptes
- 18 septembre 2024 séance des planifications
- 11 décembre 2024 séance des budgets

Elle renvoie au mail pour les autres dates liées à la parcelle 170. Concernant les documents pour cette séance, nous avons reçu un mail dans l'après-midi avec les rapports détaillés de la commission climat énergie dont les montants font partie du budget 2024 ; il aurait peut-être été plus pratique de les recevoir hier pour prendre le temps de pouvoir les lire de façon un peu plus assidue même s'il n'y avait pas des choses nouvelles « entre guillemets ».

Afin de gagner en efficacité comme il est de coutume maintenant, une fois que la parole a été donnée, elle invite les conseillères et conseillers généraux à s'adresser au Conseil sous la forme simplifiée : Mme la Présidente chères toutes et tous.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par mail du 28 novembre 2023, par avis dans la FO no 49 du 1^{er} décembre et par affichage aux piliers publics communaux.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Elle passe au point

DATE : 13 décembre 2023

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme Vanessa Currat a plusieurs modifications à apporter sur le procès-verbal, modifications de termes et orthographe qui ne changent pas le fond du procès-verbal. Ces modifications sont transmises à la secrétaire qui modifiera le procès-verbal dans ce sens.

Pas d'autres remarques, le procès-verbal, avec les modifications proposées, est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général.

3. BUDGETS 2024

3.1. Budget d'investissements

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat nous informe que par souci de clarté les investissements seront présentés et votés séparément, cependant le rapporteur de la commission financière nous donnera le préavis de la commission sur la totalité des investissements, donc pour les points 3.1.1 à 3.1.6.

Elle donne la parole à M. Alexandre Glardon, responsable des finances pour la présentation générale de ces investissements.

M. Alexandre Glardon débute le programme « chiffres » de ce soir par le budget du compte des investissements, édition 2024. Il rappelle qu'on trouve toutes les bases légales dans la loi sur les finances communales dans les articles 7 à 11.

Concernant plus particulièrement les aspects liés aux crédits, il renvoie aux articles 24 et suivants. Les crédits d'engagement revêtent différentes formes selon leur affectation. Pour les plus courants : un crédit d'étude est un crédit destiné à estimer les coûts d'un projet futur. Un crédit d'ouvrage est lui destiné à la réalisation d'un projet individuel (par ex : une demande de crédit pour une installation de panneaux photovoltaïques).

Le règlement des finances communales définit quant à lui les seuils d'engagement. De même, il rappelle que pour notre Commune, la limite d'activation pour inscrire une dépense au budget du compte des investissements est de Fr. 30'000.-. Les investissements inférieurs à ce montant sont portés au budget du compte de résultats.

Le budget 2024 prévoit un montant total d'investissements de Fr. 3'676'600.- pour un total, subvention incluse, de Fr. 2'218'800.- de nouveaux investissements. Le solde de Fr. 1'457'800.- représente des reports de crédits précédemment votés. Dans un second temps, les membres du Conseil Communal reviendront en détail sur chaque demande de crédit proposé aux art. 3.1.1 à 3.1.6 de l'ordre du jour de cette séance.

Alors que l'an dernier, l'essentiel des investissements tournait autour de l'entretien régulier et la modernisation de nos infrastructures communales, nous présentons cette année de nouveaux investissements liés pêle-mêle à

- une économie de notre consommation d'énergie avec la pose de panneaux solaires sur la salle de sport,
- des mesures liées à la mobilité douce,
- un crédit d'investissement lié au développement futur de notre commune avec l'acquisition d'une parcelle stratégique.

Il s'agit donc d'une large variété de demandes de crédits qui vous est soumise ce soir.

Si on reprend notre planification d'investissements à 5 ans présentée lors du dernier Conseil Général, on retrouve la majeure partie des investissements projetés dans cette planification,

DATE : 13 décembre 2023

à l'exception du crédit d'étude touchant l'ensemble de la parcelle 170 et qui fera l'objet d'un prochain Conseil Général, une fois le résultat du concours connu.

Ces différents investissements seront financés par nos liquidités propres ou par l'intermédiaire d'emprunts. Les charges d'intérêts étant comptabilisées dans le budget du compte de résultats. Pour mémoire, il présente quelques chiffres-clés, état au 31.12.2022.

Mme la Présidente remercie M. Glardon et donne directement la parole au rapporteur de la commission financière Mme Nicole Schorro, afin qu'elle nous fasse part du préavis de cette commission sur la globalité des demandes de crédits du point 3.1.

Mme Nicole Schorro nous précise qu'afin d'alléger la prise de parole durant la séance du Conseil Général, la commission financière donne un seul préavis portant sur le budget d'investissements 2024 dans sa globalité.

Pour rappel, la commission financière a pour mission d'examiner le budget sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2024, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 3'676'600.00.

Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés les années précédentes, pour des investissements non réalisés ou terminés ainsi que des nouveaux postes pour un investissement de Fr. 2'258'800.00, soit 61.44 % du total des investissements.

Les estimations des nouveaux investissements ont été faites de manière prudente et calculées en tenant compte d'offres concrètes.

Les messages du Conseil Communal font partie intégrante de ce rapport. Ces derniers sont complets et donnent des explications précises quant aux nouveaux investissements prévus :

1. Crédit pour l'étude de potentialité pour l'aménagement de la ZIG centre village de Vesin : Fr. 150'000.00
2. Crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport : Fr. 180'000.00, moins Fr. 40'000.00 de subvention
3. Crédit pour la création du trottoir et la réfection de la route « Frossailles-Sécheron » : Fr. 505'000.00
4. Crédit pour la mobilité douce à Vesin-Cugy (passerelle Grande-Paille, carrefour et arrêt de bus La Léchère) : Fr. 523'800.00
5. Crédit pour la mise en zone 30km/h dans les quartiers : Fr. 50'000.00
6. Crédit pour l'achat de 1'600 m2 de la parcelle RF169 : Fr. 850'000.00

Sur la base de son analyse, la commission financière donne un préavis favorable pour tous les nouveaux investissements. Le financement proposé est d'une part assuré par les liquidités de la Commune pour Fr. 50'000.00 et d'autre part par des emprunts bancaires de Fr. 2'168'800.00. Les intérêts de 2.5% liés à ces emprunts sont reportés au budget du compte de résultat pour un total de Fr. 54'220.00.

En conclusion, sur la base de son analyse et des documents fournis, la commission financière déclare que la capacité d'investissement de la commune correspond au budget proposé et que ce dernier est supportable par notre commune. La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget d'investissements 2024 tel que présenté.

Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et la qualité des réponses et explications obtenues.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie Mme Schorro pour la lecture de ce rapport et la commission financière pour son travail. Elle relève que le préavis de la

DATE : 13 décembre 2023

commission financière pour l'ensemble des points 1 à 6 du budget d'investissements est favorable. Elle passe au point

3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de la ZIG centre village de Vesin

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que pour donner suite à la demande du Conseil Général et pour répondre aux questions posées par les groupes concernant l'avenir du centre du village de Vesin, le Conseil Communal demande un crédit au Conseil Général pour l'étude de l'aménagement de la zone d'intérêt général. Il s'agit d'étudier l'avenir des bâtiments situés au centre village de Vesin. L'article 3025 l'école, l'appartement et le pavillon scolaire, l'article 3026 maison anciennement « Oberson » et l'article 3027 le four communal. Pour une surface totale de 2024 m², le potentiel constructif d'affectation possible. Il serait possible de faire une crèche communale ou intercommunale, un immeuble d'appartements protégés, des places de stationnement, le maintien ou le déplacement de la place de jeux.

Suite à donner, priorités :

1. Une demande d'offre pour une étude en fonction du cahier des charges. L'étude consiste à faire une analyse des sites, emplacements, les atouts et les faiblesses des bâtiments et des parcelles, mais également l'amélioration et l'accessibilité de la zone depuis la route cantonale. La modification ou le déplacement de l'arrêt de transport public, le déplacement du passage piétons et les places de stationnement (parking).
2. La réalisation d'une étude du potentiel constructif et l'affectation de la zone selon le cahier des charges. L'école et la place de jeux ainsi que le pavillon sont en zone d'intérêt général alors que la parcelle du vieux four est en zone centre. Ce serait peut-être à modifier ou à étudier.
3. Le relevé des bâtiments, état des lieux, établissement des plans.
4. La consultation préalable des services de l'État.
5. La possibilité de subventionnement et des participations.
6. Le développement d'un projet selon le résultat de l'étude d'avant-projet et priorités.

Ce montant servira à l'étude de potentialité, à l'étude d'avant-projet et au crédit d'étude, et au crédit d'ouvrage communal, crédit de construction. Le financement : investissement à la charge de la commune Fr. 150'000.- financé par un emprunt bancaire au taux de 2½ % Fr. 3'500.-.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. Borgognon et donne la parole aux conseillers généraux s'il y a des questions ou remarques concernant ce point.

M. Jacques Monnard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a reçu un budget pour engager une réflexion sur l'aménagement du centre de Vesin, sur les parcelles communales. Le montant en jeu est assez inattendu, à vrai dire. Au sein du groupe « *Unis pour Cugy* », chacune & chacun a pu se faire une idée du degré de pertinence que cette étude représente. Il leur apparaît que ce projet est extrêmement couplé avec ce qui va se passer du côté du centre de Cugy. En effet, s'il est question de ré-envisager le site de Vesin, c'est bien parce que ses bâtiments scolaires y sont condamnés, en corolaire au fameux projet de la parcelle 170. Or, à l'heure actuelle où ce qui adviendra à Cugy est encore dans les limbes, nous devons résoudre ce soir un système sous-déterminé. C'est là une gageure qui implique un postulat et ce postulat est d'admettre que le déploiement scolaire de Cugy se réalisera tel qu'on nous l'a présenté.

DATE : 13 décembre 2023

Cette situation convoque leur critique. Les membres du groupe se sont partagés leurs ressentis intimes et ont unanimement abouti à cette conclusion : y consentir reviendrait à abstraire le développement du centre de Vesin par rapport au maître-projet, à 2km de là.

Qui plus est, le montant de Fr. 150'000.- est à leur avis disproportionné, puisqu'il s'agit de gagner une réflexion. Certes, on nous l'annonce pour englober l'entier de l'étude, ce qui le justifierait sans doute. Cependant, il fait sens de procéder pas par pas et de ne point sacrifier à ce qui est prioritaire, c'est-à-dire évaluer le potentiel du site. Il incombe d'ouvrir large le regard en profitant de dialoguer avec les habitants du lieu.

Il y a aujourd'hui mille velléités pour biffer cette petite école. On sait pourquoi et on en mesure le coût. Mais à quel prix pour les Vesinois au fait ? Et si on accordait quelque crédit à la population pour ses points de vue & ses idées ? Cela donc, on ne pourra le savoir qu'en sondant et synthétiser ensuite cette émulsion dans une *étude de potentialité* digne de ce nom, grosso modo cinq fois moins onéreuse mais combien plus prometteuse ! Il serait justement l'heure d'écouter les gens et d'ouvrir les possibles. Il sera toujours temps de quérir un budget d'étude une fois cette étape réalisée.

Ceci étant, le groupe « Unis pour Cugy » n'est, en l'état des choses, pas disposé à valider ce budget présenté comme une étude de projet qui sous-tend un degré de détails propre à la concrétisation, et impropre à l'imagination.

En résumé, il lui reproche d'éluder toute vraie analyse de valeur et surtout d'anticiper le dénouement prévu ce printemps. De surcroît, on est en droit ici de craindre de voir se ficeler les idées articulées dans le message de la convocation : soit des intentions, assez scabreuses à leur avis, tel qu'un parking souterrain ou un résidentiel protégé pour seniors, à Vesin qui n'est doté d'aucune commodité, tout au contraire de Cugy. Et questionnons-nous sur la légitimité d'une crèche tout excentrée des écoles...

On se trouve résolument dans le vortex de la parcelle 170 et le budget qui nous est soumis ne saurait avoir de sens pour lui-même.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de Gauche » remercie le Conseil Communal pour toutes les informations reçues concernant la ZIG de Vesin et salue la décision de celui-ci et de réfléchir à l'avenir du centre-village de Vesin. Pour rappel, cette demande émanait de certains membres de notre Conseil Général. L'Alliance de gauche réitère l'importance d'intégrer cette ZIG dans l'avenir de nos villages. Quand bien même il est important de savoir quelles sont les nouvelles affectations de l'école et des biens fonds de l'école et des bâtiments des parcelles aux alentours, le groupe « Alliance de gauche » estime le montant de l'étude surévalué et le calendrier prématuré au vu des budgets futurs de notre commune. L'Alliance de gauche demande au Conseil Communal de limiter ce crédit d'étude et demande aux membres du Conseil Général de refuser ce point.

M. Valon Miftari nous informe que le groupe « Equilibre » accepte à la majorité l'investissement de Fr. 150'000.- pour un crédit d'étude concernant l'aménagement de la ZIG centre-village de Vesin. Les coûts d'étude associés à ce projet sont nécessaires pour permettre d'analyser les besoins spécifiques de la commune tout en prenant compte des projets urbanistiques et sociaux de celle-ci. Une telle analyse approfondie garantit que les solutions proposées répondront de manière adéquate aux attentes de la population.

Mme Tatiana Veth nous informe que, comme la commission financière, le groupe « Unité Communale » a décidé de prendre la parole une fois pour tous les points. En premier lieu le groupe « Unité communale » remercie le Conseil Communal et l'administration pour les documents fournis. Ils ont pu analyser en détail les différents budgets et en ont retiré les conclusions suivantes : les différents investissements qui sont soumis ce soir semblent nécessaires et réfléchis notamment pour ceux qui découlent des récentes discussions sur la parcelle 170 et des conséquences sur le site de l'école de Vesin comme cela a déjà été dit et notamment cela était une demande du Conseil Général de ne pas repousser les études mais d'aller assez rapidement de l'avant pour savoir qu'est-ce-qu'on pourrait faire sur le site de

DATE : 13 décembre 2023

Vesin et les autres mesures qui seront retenues par le Conseil Communal qui découlent de la mobilité. Concernant l'achat d'une partie de la parcelle 169, il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer bien que le calendrier ne soit pas optimal. Pour ces raisons, le groupe « Unité communale » accepte le budget d'investissements 2024 à l'unanimité des personnes présentes lors de sa séance de préparation.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie tous les groupes et demande s'il y a d'autres interventions.

M. Jean-Denis Borgognon relève qu'à la suite du Conseil Général du mois de juillet 2022 et pour répondre aux questions des groupes sur l'avenir du centre village de Vesin, le Conseil Communal a décidé de faire une étude pour l'aménagement de la zone d'intérêt général pour répondre aux incertitudes de certains conseillers généraux. Il rappelle que le Conseil Communal comptait différer cette étude horizon 2028, afin de pouvoir étaler les réalisations comme la nouvelle école, le CAD de celle-ci et le garage souterrain dans un premier temps. La réaffectation du château dans un 2^{ème} temps et l'aménagement de la ZIG de Vesin dans un 3^{ème} temps.

Les études pour cet aménagement sont multiples et le montant qui sera mis à disposition nous permettra de faire une étude de potentiellité, une étude d'avant-projet ce qui nous emmènera jusqu'au crédit d'étude. Le montant peut paraître élevé, mais le Conseil Communal désire fournir une étude de qualité avec des solutions, un montant chiffré afin de viser juste pour nos prochains investissements sur ce site. Ce montant nous laisse également une marge évitant ainsi de revenir vers le Conseil Général régulièrement avec une demande de rallonge de crédit. Le Conseil Communal va utiliser seulement les montants nécessaires à ces études et le reste sera mis à la disposition du projet comme dans le cas de figure de la parcelle 170.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie pour ces précisions et demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, elle demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit d'étude de Fr. 150'000.-- pour l'aménagement de la zone d'intérêt général du village de Vesin de lever la main bien distinctement.

Vote :

Approbation : 18 Avis contraire : 7 Abstention : 3

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.1.2. Demande d'un crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat relève que cette installation a été proposée par la commission climat-énergie. Elle donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'une demande de crédit d'ouvrage est demandé pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de sport. La commission climat-énergie nous a fait part d'un projet d'équipement de la surface du toit de la salle de sport communal. Les intérêts de la commune pour un tel projet sont multiples. Production et utilisation d'énergies renouvelables par un bâtiment communal, revente de la production assurant un gain annuel et un remboursement entre 3 et 7 ans selon l'évolution du tarif de rachat, effort reconnu officiellement par le label cité de l'énergie.

Nous allons subir l'an prochain une augmentation drastique du prix de l'électricité, on parle de 22%. Le toit de notre salle de sport se prête à merveille pour recevoir une installation de panneaux photovoltaïques. En plus de promouvoir une source d'énergie propre et

DATE : 13 décembre 2023

renouvelable, cette initiative permettra à la commune de jouir d'avantages économiques, environnementaux et sociaux considérables. Il remercie la commission climat-énergie pour la qualité du message transmis à la commune pour ce projet. Pour répondre à Mme la Présidente, concernant ce message il a été adressé au Conseil Communal, mais il a décidé de le transmettre aux conseillers généraux afin qu'ils puissent se rendre compte de la qualité du message. Financement : investissement à la charge de la commune Fr. 180'000.-, subventions fédérales Fr. 40'000.-, à la charge de la commune Fr. 140'000.- financé par un emprunt bancaire au taux de 2½ % Fr. 4'500.-.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des questions de la part des conseillers généraux.

Mme Melinda Navarro relève que le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal pour ce projet qui s'inscrit dans les mesures d'énergies renouvelables et accepte ce crédit d'investissement.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres questions de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, elle demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 180'000.- moins Fr. 40'000.- de subventions donc Fr. 140'000.- à la charge de la commune pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport de lever la main bien distinctement.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**3.1.3. Demande d'un crédit pour la création du trottoir et la réfection de la route
« Frossailles-Sécheron »**

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole à M. Guido Flammer.

M. Guido Flammer explique qu'il y a longtemps que le trottoir du Sécheron est prévu mais il n'a pas été réalisé car on avait vu venir les travaux de la route des Frossailles. Le Conseil Communal a regroupé le tout et il nous reste un montant de Fr. 90'000.- d'un ancien crédit déjà accepté. Il tient à s'excuser sur la qualité des plans qui ne sont pas très lisibles, il fera plus attention à l'avenir pour vous fournir de meilleurs plans.

L'investissement sera bien sûr un emprunt bancaire. Il nous présente le tronçon au moyen d'un plan qu'il commente.

La route sera un peu rétrécie pour la mobilité douce pour gérer la vitesse de la circulation. La route et le trottoir ne nécessiteront que très peu d'emprise car on utilisera la surface qui est déjà communale.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des questions de la part des conseillers généraux.

M. Pierre-André Grandgirard précise qu'il n'a pas de liens d'intérêts avec cet objet et rapporte au nom du groupe « Equilibre ». Le groupe a analysé le message et les plans relatifs à cette demande de crédit et remercie le Conseil Communal pour la mise à disposition de ce message et de ces documents. La continuation du trottoir leur semble cohérente et nécessaire pour favoriser les déplacements des piétons et promeneurs qui souvent empruntent ce trajet pour accéder au chemin AF des Frossailles. La route qui a été ouverte à plusieurs reprises pour des travaux de canalisation mérite un lifting complet. Ils espèrent que les travaux sont désormais terminés et qu'il n'y aura pas de nouvelles

DATE : 13 décembre 2023

interventions dans le moyen terme qui abîmeront ce revêtement routier neuf. Quatre points ont encore suscité des discussions au sein de notre groupe. La circulation occasionnelle des bus TPF notamment durant les périodes de chargement de la betterave nécessitent une bonne accessibilité. Nous demandons que le futur trottoir soit pourvu d'une bordure biaise afin d'assurer une bonne fluidité aux véhicules qui croisent les bus en question et les tracteurs agricoles. Les mesures de mobilité douce prévues ne devront en aucun cas prendre la forme d'obstacles ou chicanes qui porteraient atteinte à la fluidité du trafic et augmenteraient le bruit engendré par les véhicules.

Pour terminer il relève la qualité très moyenne des plans mis à disposition dans le message. Compte tenu de ces différentes considérations, le groupe « Equilibre » accepte à l'unanimité des personnes présentes cette demande de crédit de Fr. 505'000.-.

M. Guido Flammer assure que les routes et les trottoirs, le long de la route du Sécheron seront finis en bordure haute car on n'a pas la place pour la largeur de route et la bordure biaise qui prendra 10 cm de largeur. Ce qui sera fait sur la route des Frossailles et sur la route du Sécheron il y a déjà une bordure haute qui finira vers le contour en bordure haute et ensuite en bordure biaise.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres questions ou remarques de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, elle demande donc aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 505'000.-- pour la création du trottoir et la réfection de la route « Frossailles-Sécheron » de lever la main bien distinctement.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.4. Demande d'un crédit pour la mobilité douce à Vesin-Cugy (Passerelle Grande-Paille, carrefour et arrêt de bus La Léchère)

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole à M. Guido Flammer.

M. Guido Flammer nous informe qu'un crédit pour la mobilité douce à Vesin comprend plusieurs choses dont :

la patte d'oie de la Léchère devait être faite mais elle n'a pas été faite en même temps que la route de la Léchère sachant qu'il devait y avoir la construction d'une villa et on attendait aussi un peu l'avancement de la mobilité douce pour pouvoir tout faire en même temps. Donc le montant total n'est pas en entier lié à la mobilité douce. Ce montant sera aussi financé par un emprunt.

Il nous présente les plans des travaux prévus : concernant la passerelle, elle doit être un peu modifiée puisqu'elle doit arriver à hauteur de route sans marches. Aujourd'hui, il y a des marches et pour permettre aussi l'accès à la mobilité réduite, nous avons dû reprendre un peu dans la pente et utiliser les pentes naturelles ; la route de la Grande Paille monte contre Vesin et nous avons donc mis le pont un peu en biais sur le ruisseau. On ne doit pas arriver directement sur la route cantonale et des barrières seront posées pour ne pas aller directement sur la route. C'est toujours un avant-projet et donc pas encore le projet final, nous devons encore le figurer. Il y aura aussi une emprise sur la route cantonale avec une aide à la traversée. La suite est une patte d'oie au bas de la Léchère avec un arrêt de bus ; rien n'a encore été soumis au Canton pour savoir s'il peut être bloquant s'il va être en deux parties. C'est aussi une affaire de sécurité, par exemple l'arrêt bloquant garantit la sécurité car personne ne peut passer au moment de l'arrêt du bus. A relever qu'il y a une mauvaise

DATE : 13 décembre 2023

visibilité mais tout ceci doit être discuté avec le service de la mobilité pour trouver la meilleure solution.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et relève que des explications étaient nécessaires pour comprendre les projets. Elle demande s'il y a des questions ou remarques sur ce point.

M. Fabrice Bersier relève qu'il a peut-être un lien d'intérêt notamment sur le premier projet car il se trouve qu'il est propriétaire de la parcelle qui se trouve au-dessus et qu'il n'a pas été contacté par la commune d'où sa prise de parole ce soir et son étonnement. Il a bien entendu que ce sont des idées mais il est un peu étonné que le Conseil Communal ne prenne pas contact avec le présumé propriétaire. Peut-être que si le Conseil Communal souhaite qu'on vote un crédit sur ce projet là il pense qu'en amont il serait judicieux de prendre contact avec les personnes concernées. Il n'est pas contre ce projet et est conscient que cet endroit est dangereux mais c'était sa prise de position, plutôt sa prise de parole et il aurait été bien que le propriétaire soit contacté avant cette demande.

M. Guido Flammer répond que c'est la même chose avec la route des Frossailles, les propriétaires n'ont pas encore été contactés car il faut d'abord savoir si on peut aller de l'avant avec le projet et ensuite faire un projet plus précis pour savoir de quoi on parle et comment cela se passe mais il est vrai qu'on aurait pu envisager de contacter tous les propriétaires avant.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'on entend des suppositions, on arrive avec une demande de crédit de Fr. 523'800.- et en écoutant le Conseil Communal, ce dernier dit que ce projet est une esquisse, on ne sait pas encore ce qu'on va faire. Qu'est-ce qui nous dit, ce soir, qu'on ne va pas dépasser les Fr. 523'800.- comme demandé et que dans quelque temps on ne va pas arriver avec une demande de rallonge ou que peut être c'est surestimé. Car comme présenté ce soir, on donne quasiment un chèque en blanc avec un petit projet. Il trouve un peu léger et que la moindre des choses serait d'avoir quelque chose de concret. On a quelque chose de dessiné mais on ne sait pas encore si le propriétaire est d'accord ou pas d'accord et on doit voter ce soir Fr. 500'000.-.

M. Guido Flammer répond que le canton est d'accord avec le déplacement de l'arrêt de bus et c'est la seule chose qu'on sait. Mais comment on doit l'aménager on n'est pas encore sûrs. Mais il faut savoir que l'aménagement de l'arrêt de bus sur la route c'est le canton qui le fait. Nous avons l'annexe, ça veut dire le cabanon et le trottoir.

M. Olivier Vonlanthen relève que le cabanon et le trottoir ne vont pas coûter Fr. 500'000.- et même si l'arrêt de bus c'est le canton qui le paie on n'en a jamais pour Fr. 500'000.- pour aménager cet endroit. Aujourd'hui on ne sait même pas si le service de la mobilité est d'accord ou pas d'accord, il faudrait arriver avec quelque chose de concret car c'est un demi-million.

M. Guido Flammer répond que la passerelle avec l'aménagement c'est environ Fr. 320'000.- donc ce n'est pas Fr. 500'000.- pour la patte d'oie.

M. Olivier Vonlanthen demande qu'est-ce qui nous dit qu'aujourd'hui on va respecter ce budget et que dans une année ou deux on viendra nous demander une rallonge. Pour lui le projet et l'idée sont biens et il ne les remet pas en question mais c'est la manière de présenter le travail et pour lui ce n'est pas un projet abouti. On demande Fr. 500'000.- pour un projet qui n'est pas abouti. On prévoit élargir la route et les propriétaires de terrain n'ont même pas été contactés et n'ont pas donné leur autorisation de le faire.

DATE : 13 décembre 2023

M. Guido Flammer précise que pour les projets de routes c'est toujours l'ingénieur qui fait les calculs. Pour exemple, le chemin du Lat a été devisé, selon l'ingénieur, à Fr. 60'000.- et nous avons fini ces travaux pour environ Fr. 45'000.-. Pour l'Impasse du Sécheron, il était devisé à Fr. 120'000.- par l'ingénieur et nous avons fini autours de Fr. 90'000.-. Il n'a pas peur de devoir demander une rallonge, ce sera plutôt le contraire, il a plutôt bon espoir que ce sera moins cher. Il n'est pas ingénieur et fait confiance à l'ingénieur avec lequel, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de mauvaises surprises.

M. Daniel Chassot nous informe que le groupe « Equilibre » soutient majoritairement le crédit de Fr. 523'800.- pour la mobilité douce Vesin-Cugy tout en déplorant la qualité des documents fournis. Il était en effet très difficile de se rendre compte en détail des aménagements prévus. On note qu'il faut un aménagement sur la route, près de la passerelle existante et que les propriétaires n'ont pas été approchés. A titre personnel il comprend que le nouvel arrêt de bus projeté bloquera le trafic quand le bus sera à l'arrêt mais il n'arrive pas à comprendre si le trafic sera bidirectionnel quand il n'y aura pas de bus à l'arrêt donc à voir les détails et à bien définir. En l'absence de documents plus précis, il va s'abstenir de voter ce soir.

Mme Nicole Schorro relève que le groupe « Alliance de gauche » est satisfait que la sortie de la passerelle soit prise en compte et au sérieux pour la sécurité de tous les usagers de ce passage bien sûr avec tous les inconvénients que cela peut engendrer. Concernant l'arrêt de bus au bas du quartier de la Léchère, comme ses collègues du Conseil Général, elle se pose aussi des questions et espère que le Conseil Communal a évalué toutes les conséquences qu'aura cet arrêt de bus sur la visibilité, sur la circulation sur cette route qui est très fréquentée aux heures de pointe notamment par des camions. Le groupe « Alliance de gauche » approuve cependant ce crédit.

M. Laurent Overney revient sur l'arrêt de bus, notamment la largeur de l'arrêt bloquant, le village voisin a dû modifier par après l'arrêt de bus qui était en dehors des normes, et il insiste pour que le passage soit d'une largeur suffisante pour les convois agricoles et notamment les batteuses qui ont droit à une surlargeur de 3.80 m. selon la loi.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat soumet l'investissement de Fr. 523'800.- pour la mobilité douce à Vesin-Cugy (Passerelle Grande-Paille, carrefour et arrêt de bus La Léchère) au vote.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 1 Abstention : 2

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.1.5. Demande d'un crédit pour la mise en zone 30 km/h dans les quartiers

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole à M. Guido Flammer et rappelle que ceci va dans le sens des premières mesures liées à l'étude de mobilité.

M. Guido Flammer nous informe que nous allons commencer avec une mesure assez simple à mettre en place de la mobilité douce, soit les zones 30 km/h dans les quartiers. Sur le plan malheureusement il nous a échappé la Grange-des-Bois parce qu'elle n'est pas si près du village, donc elle nous a échappé et qui devrait aussi bien sûr être à 30 km/h. A Vesin il y a aussi une rue « La Coteire » à laquelle on doit encore réfléchir si elle a lieu d'être aussi à 30

DATE : 13 décembre 2023

km/h sur un petit bout. C'est une mesure qu'on pourra probablement faire mettre en place par nos employés communaux.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et demande s'il y a des questions ou remarques sur ce point.

M. Noam Berchier nous informe que la majorité du groupe « Equilibre » soutient le crédit d'investissement pour la mise en place du 30 km/h. à l'intérieur des quartiers de nos villages. Il salue la mise en place concrète de cette première mesure définie par l'étude de mobilité globale réalisée en 2022. Les expériences réalisées dans de nombreuses communes démontrent que cette limitation de vitesse est adaptée à ces quartiers et participe à la sécurité dans les zones d'habitation.

M. Pierre-André Grandgirard déclare ses liens d'intérêt pour cet objet, son habitation jouxte la route cantonale en extrémité de localité et heureux grand-papa de cinq petits-enfants, dont trois habitent les quartiers du village de Cugy. Pour ceux et celles qui le connaissent, il ne leur apprend rien en affirmant haut et fort qu'il est opposé à ces abaissements de vitesse dans les quartiers. Il ne se fait peu d'illusions quant à l'issue du vote de notre législatif sur cet objet, tant ce sujet est dans l'air du temps, pour ne pas dire à la mode, et correspond à l'évolution de notre société du 21^{ème} siècle. Il va néanmoins essayer de nous faire part de certaines contradictions et incohérences relatives à ce dossier. Le 4 mars 2001, le peuple Suisse a rejeté à 76,8% une initiative populaire qui avait pour ambition d'imposer la vitesse maximale à 30 km/h dans les localités. Le canton de Fribourg s'est également exprimé à plus de 80% contre ce texte. Quelques générations plus tard, évolution démographique et sociétale aidant, le résultat d'un tel scrutin serait sans doute bien différent. Une constatation, pas souvent mise en évidence, est la diminution drastique de la responsabilité individuelle de l'automobiliste et aussi du piéton. Multiples systèmes d'assistance à la conduite pour vendre des véhicules sûrs, omniprésence du sacro-saint smartphone, pressions psychiques diverses font que tant l'automobiliste que le piéton ont l'esprit occupé ailleurs que sur la route et son environnement. Notre commune a déjà et pas plus tard que ce soir investi massivement et avec pertinence dans la réalisation de trottoirs spacieux pour sécuriser les piétons. Mais cela ne suffit pas ; il faut maintenant abaisser la vitesse dans plus de 75% du village de Cugy et 40% du village de Vesin. Les deux buts principaux de la limitation de la vitesse à 30 km/h sont l'augmentation de la sécurité et la diminution du bruit engendré par les véhicules. Pour la sécurité, 50 km/h est une vitesse raisonnable si elle est respectée. Le problème sécuritaire est clairement imputable aux usagers qui contreviennent à cette règle. Installons des radars pédagogiques et aussi de vrais radars pour punir sévèrement cette minorité récalcitrante. Pour le bruit aussi, les constructeurs de véhicules réalisent des prouesses pour rendre les véhicules silencieux. Les véhicules électriques sont tellement silencieux qu'ils en deviennent dangereux. Les manufacturiers travaillent sans relâche pour arrêter encore le bruit polluant. Notre canton a investi énormément via la pose de revêtements phono absorbants, mais toutes ces mesures ne suffisent pas parce que moins de 3% des véhicules sont pilotés par des conducteurs irréductibles qui circulent avec des pots d'échappement modifiés rugissant à chaque changement de vitesse et à chaque coup de gaz. Certains boguets font aussi partie de cette catégorie. Comment expliquer que la moto sortie de la chaîne de production au Japon est exportée vers l'Europe munie d'un pot d'échappement produisant 3 décibels de plus que celle qui roulera au Japon. Enfin pour la distraction et l'inattention des conducteurs et des piétons, un véritable fléau, lui qui se rend deux à trois fois par semaine à Fribourg, il peut affirmer qu'à 30 km/h c'est encore pire. Les cyclistes dépassent les files de voitures languissantes, les piétons se jettent encore plus sur la chaussée sans regarder et les automobilistes ont encore plus de temps pour jouer de leur smartphone. Certains diront tu n'as qu'à prendre le train ! Avec tant de contradictions et d'incohérences dans cette thématique soutenue par la sphère d'influence rose verte, il refuse

DATE : 13 décembre 2023

de céder au dogmatisme, il plaide pour une responsabilisation accrue des usagers de la voie publique assortie de lourdes sanctions en cas d'infractions. Notre étude de mobilité part d'un bon sentiment preuve en est l'acceptation du précédent crédit que nous venons d'accepter, la mobilité douce Vesin-Cugy par un carrefour et arrêt de bus à la Léchère. Cependant la mise en zone 30 km/h dans les quartiers n'est pas et ne sera pas la panacée pour nos villages. Il ne soutiendra pas cette demande de crédit et il encourage l'assemblée d'en faire de même.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant cet investissement. Ceci n'étant pas le cas, elle demande aux membres qui approuvent la demande de crédit pour la mise en zone 30 km/h dans les quartiers de Fr. 50'000.-- de lever la main bien distinctivement.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 4 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.1.6. Demande d'un crédit pour l'achat de 1'600 m² de la parcelle RF 169

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole à M. Bernard Grandgirard.

M. Bernard Grandgirard nous informe que comme mentionné dans le message, l'achat de ce terrain, une partie de la parcelle 169, nous apparaît comme une opportunité. Opportunité qui parfois arrive à un mauvais moment, mais une opportunité qui, selon l'ensemble du Conseil Communal, est à saisir aujourd'hui. Cet investissement a été présenté lors de notre planification financière et depuis lors un pacte d'emption a été signé avec les propriétaires sous réserve bien entendu de la décision du Conseil Général de ce soir.

Cette parcelle est juxtaposée à la parcelle communale numéro 745, parcelle dont environ 3000 m² sont non construits. Aujourd'hui nous n'avons pas de projet concret, comme déjà dit, pas de projet concret prévu sur cette parcelle mais ce sera bien une réserve qui sera mise au patrimoine communal pour un futur projet d'utilité publique. Si d'aventure cette acquisition n'était pas faite par la commune, sans aucun doute cette parcelle serait achetée par un promoteur et probablement la construction de plusieurs immeubles verraient le jour. À noter également que la haie vive qui se trouve en bordure de parcelle serait arrachée et replantée par les propriétaires sur leur terrain.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et demande s'il y a des questions ou remarques sur ce point.

M. David Marti nous informe que la majorité des membres du groupe « Unis pour Cugy » accepte le crédit pour le point 3.1.6. la parcelle de 1600 m² RF 169 qui, selon eux, est une opportunité à ne pas manquer du fait de son positionnement idéal pour de futurs projets. Mais ils se posent toutefois quelques questions sur cet investissement espérant que le Conseil Communal pourra y répondre.

Lors de la séance de septembre, la présentation de la forme de la parcelle était rectangulaire, donc plus facilement aménageable que la parcelle présentée dans le message qui a une forme moins attrayante et beaucoup plus exigüe. Pourquoi la forme de cette parcelle a-t-elle changé ? A-t-elle été imposée par le vendeur ? Ils estiment que la forme de cette parcelle devait être adaptée de façon le plus aisé à aménager et s'il n'est pas possible de s'entendre avec le propriétaire, est-ce que le prix peut être négocié à la baisse compte tenu d'une mise en valeur rendue plus difficile ? Et pour terminer est-ce que cette parcelle

DATE : 13 décembre 2023

serait prise en compte dans le projet de la parcelle 170 par exemple pour y aménager un parking en cas d'acceptation du crédit ce soir.

M. Bernard Grandgirard répond qu'effectivement, dans les premières discussions qui ont eu lieu avec les propriétaires, la forme de la parcelle n'était encore pas totalement arrêtée, mais selon lui elle n'était pas rectangulaire mais était probablement légèrement différente. Cela a fait l'objet d'un piquetage et la surface définitive et la forme définitive ont été arrêtées depuis lors. Cela prouve aussi que le Conseil Communal a tenu informé le Conseil Général le plus tôt possible de cet élément. La forme de la parcelle est finalement secondaire ; elle est juxtaposée sur ses 2 côtés ouest et sud à la parcelle 745, soit le parking communal et la parcelle non construite qui se trouve derrière la salle de sport. Finalement ça fera une seule et même parcelle ou une seule et même surface qui pourra être un jour construite et cette forme avec ce dégagement sur le parking offre même des possibilités non négligeables d'accès à cette parcelle, chose qui n'est pas aisée actuellement. Concernant le lien de cette parcelle à la parcelle 170 qui se trouve au centre village et qui fait l'objet d'un concours, elle n'est pas liée en soi car si nous avons acheté la parcelle 170 à l'époque, c'était bel et bien pour y développer notamment un projet de construction scolaire qui est à proximité du château. Donc ça fait du sens du développement là-bas et pas ici et comme précisé, il n'y a aucun projet prévu sur cette parcelle pour le moment. Il est difficile de l'intégrer au projet car le concours est déjà trop avancé, les projets doivent être rendus avant Noël, donc jusqu'à la fin de la semaine prochaine donc cela ne peut pas être intégré. Il précise qu'aujourd'hui il est difficile de légaliser un parking en surface surtout en centre village.

M. Olivier Joye nous informe qu'une grande majorité du groupe « Equilibre » soutient l'achat de la parcelle 169. Il est clair que cet achat ne tombe pas au bon moment pour les finances de la commune mais c'est une opportunité unique pour la commune. Cette parcelle est contiguë à la salle de sport, proche du centre du village, elle est très bien placée. Avec cet achat nous restons aussi maître du développement de cette parcelle. Par le passé la commune avait eu vent d'acheter la parcelle 120, c'est maintenant un regret. Il y a eu aussi l'achat de la parcelle de l'Hoirie Chassot qui a été à l'époque le lieu d'une prévision future et cela s'est montré très positif lors du choix du site de l'école secondaire. Cet investissement n'est pas perdu car c'est un investissement pour les générations futures. Si tu n'as rien tu ne fais rien. Pas de parcelle, pas de projet. Le train passe et il ne faut pas le regarder passer, il faut monter dedans et continuer à avancer. Le groupe « Equilibre » soutient l'achat de cette parcelle.

Mme Nicole Schorro relève que le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal pour la documentation et les informations reçues. Il constate que l'achat de la parcelle, article 169 de la commune de Cugy, arrive au plus mauvais moment compte tenu de notre budget très chargé et de la mise en route du concours déjà approuvé pour la parcelle 170. Ils ont également peine à croire que cette parcelle puisse recevoir plusieurs immeubles si elle devait être achetée par un promoteur. Cependant le groupe « Alliance de gauche » est également conscient que ce terrain est une opportunité qui ne se représentera certainement pas. Le train ne s'arrêtera pas une deuxième fois et il est convaincu que la commune saura utiliser ce terrain à bon escient. Le groupe « Alliance de gauche » approuve l'achat de ce terrain pour le prix de Fr. 850'000.-.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » est favorable à cet achat mais quand on voit le plan, la question c'est à quel prix. En effet, quand on voit la forme de la parcelle, si on n'est pas la commune mais qu'on est quelqu'un d'indépendant, c'est beaucoup moins évident. Donc la question est vraiment sur le prix et de se dire qu'on a plutôt l'impression qu'on s'est fait imposer des conditions du propriétaire plutôt que d'être rentrés dans une véritable négociation. C'est très difficile pour nous parce que d'un côté on

DATE : 13 décembre 2023

ne veut pas perdre cette opportunité et de l'autre côté on a un budget à voter et justement du fait que la forme nous convient, à la commune, car nous avons la parcelle d'à côté mais elle n'aurait pas cette valeur là si nous n'avions pas la parcelle d'à côté.

M. Bernard Grandgirard répond qu'il est vrai que la forme est adaptée au fait que l'on soit proche voisin. Néanmoins, si on se met un tout petit peu plus au nord et pour ceux qui connaissent la parcelle voisine, il y a trois immeubles, respectivement 27 appartements qui ont été construits sur environ 3000 m². Donc il laisse faire le ratio et précise qu'on pourrait malgré tout avec une forme peut-être légèrement différente plutôt que d'avoir ce resserrement proche de l'inscription de la surface. Ça pourrait être légèrement différent mais sans aucun doute il y aurait la possibilité de construire un bon nombre d'appartements et respectivement deux voire trois petits immeubles qui pourraient faire une bonne quinzaine d'appartements sur cette surface. Aujourd'hui on parle de densification et on est toujours surpris de pouvoir construire une villa ou une maison sur 400 m² alors qu'il y a quelques années ou quelques dizaines d'années on construisait sur les parcelles de 1000 m², donc la densification est là et puis faisons confirmer cela à ceux qui souhaiteraient développer et construire. Le prix aujourd'hui est conforme au prix du marché avec la situation de cette parcelle qui est au centre village.

M. Pierre-André Grandgirard précise qu'il n'a pas de liens d'intérêt avec cet objet et intervient à titre personnel. La possibilité d'acquérir une partie de la surface RF 169, située en zone centre et contigüe à la parcelle RF 745 située en zone d'intérêt général constitue une opportunité exceptionnelle et rare pour notre commune. Il propose à la commune d'acquérir ces 1600 m² de terrain, les propriétaires actuels d'une part permettent à la collectivité d'agrandir la zone d'intérêt général, surface précieuse qui tôt ou tard sera utile à de futures réalisations et d'autre part évite certainement de voir pousser à court terme de nouveaux immeubles devant leurs fenêtres. Certes le prix de ce terrain n'est pas bon marché mais il correspond au prix du marché actuel de notre commune. Il nous cite 4 exemples pourquoi nous devons absolument accepter cette demande de crédit ce soir :

1. Dans les années 80 la maison propriété de la famille Aubert, actuellement Buchs, n'a pas été achetée par la commune, clairement une opportunité manquée dont on se mord encore les doigts.
2. Le 11 avril 1991 la commune acheta le terrain pour agrandir la zone d'intérêt général au-dessus du terrain de football au prix de Fr. 24.- le m². En 2016, 25 ans plus tard, on décida d'y construire le cycle d'orientation dont tout le monde est fier aujourd'hui.
3. En 2006 peu après la fusion de nos villages, la commune acheta la maison « Oberson » attenante à l'école de Vesin. Cette précieuse parcelle permettra à futur, avec le premier crédit d'étude de la soirée, de créer un centre village de Vesin dynamique et chaleureux.
4. En 2020 beaucoup d'entre nous validions la demande de crédit d'achat de la parcelle RF 170 centre village de Cugy. Nous connaissons tous le potentiel de cet achat et son impact sans doute très favorable pour l'avenir de notre commune.

Ces 4 exemples se passent de commentaires. Cugy, en tant que pôle de secteur, se doit d'agir avec opportunisme et esprit visionnaire ; la frilosité n'a pas sa place dans ce genre de décision. C'est une décision entrepreneuriale à long terme et nous devons sans hésitation, oser ce pas vers notre futur. A ses collègues, il leur exhorte à monter dans ce train qui passe en acceptant la demande de crédit qui nous est soumise.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat propose de passer au vote et demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 850'000.- pour l'achat de 1'600 m² de la parcelle RF 169 de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 2 Abstention : 1

DATE : 13 décembre 2023

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.2. Budget du compte de résultat

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole à M. Alex Glardon afin de présenter ce dernier.

M. Alex Glardon nous informe que l'on passe au budget du compte de résultat présenté déjà pour le 3^{ème} exercice sur la base MCH2.

En premier lieu, selon l'art. 7 LFCo, la définition d'un budget sert à la gestion à court terme des finances et des prestations d'une commune.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il revient sur le message qui a été distribué aux conseillers généraux. Le Conseil Communal souhaite que ce message soit tout à fait transparent et le plus détaillé possible ceci afin de vous apporter un maximum de précisions quant aux engagements proposés dans ce budget du compte de résultats 2024. Ceci lui évitera notamment de revenir dans le détail sur chaque poste présentant un différentiel important par rapport au budget précédent, respectivement aux derniers comptes présentés.

Un budget doit être élaboré en respectant les 3 règles de base qui sont présentées à l'écran. Pour revenir à l'aspect légal du sujet, l'art. 20 de la Loi sur les finances communales requière que ...

1. Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
2. Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.
3. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Pour la 1^{ère} exigence : celle-ci n'est pas respectée puisque le budget présenté est déficitaire. Notre situation financière nous permet toutefois d'absorber le découvert avec notre capital propre. Nous sommes donc en règle.

Quant au 2^{ème} critère lié à la fixation du taux d'impôt, le Conseil Communal estime que notre taux actuel fixé à 85% du coefficient cantonal est suffisant et qu'il n'est donc pas question de l'augmenter. Ceci étant, pour répondre à plusieurs interventions de la part du Conseil Général visant à diminuer notre fiscalité, nous avons également simulé notre budget avec un taux d'impôt de 82% mais, vous le comprendrez aisément, notre découvert n'aurait été que plus important. Le Conseil Communal propose par conséquent de maintenir notre taux actuel.

Le principe budgétaire, si l'équilibre n'est pas respecté, veut qu'en cas d'excédent de charges, le résultat diminue le capital si la commune détient une fortune ou alors, augmente le découvert si l'entité est déjà dans le rouge. A noter que ce découvert au bilan doit être amorti sur un maximum de 5 ans. Dans cette situation, il n'y a plus de marge de manœuvre sur la fixation du taux d'impôts, ce dernier devant être légalement adapté pour revenir dans les chiffres noirs.

Nous ne sommes pas dans cette situation et de manière générale nous souhaitons vous dire que le Conseil Communal entreprendra à futur toutes les démarches visant, au pire, à conserver notre taux d'imposition actuel.

Il n'en demeure pas moins que nous devons garder une vigilance de tous les instants afin de maintenir nos finances communales dans une situation acceptable pour tout un chacun. L'équilibre entre la nécessité d'entreprendre les investissements nécessaires pour une commune telle que la nôtre et le maintien de finances équilibrées est toutefois une équation pas toujours simple à résoudre !

Il prend simplement pour exemple les forces et les compétences sur lesquelles une administration communale doit aujourd'hui pouvoir compter. Les tâches se complexifient d'année en année en même temps que les attentes des citoyens augmentent. Et pour notre

DATE : 13 décembre 2023

commune de bientôt 2000 habitants, nous devons pouvoir répondre à ces exigences. Donc, oui les charges de personnel augmentent mais cela simplement dans le sens de répondre aux multiples tâches qui sont les nôtres. La création d'un service technique s'inscrivant totalement dans cette réalité.

Et dans ces tâches, il inclut également celle qui a été voulu d'assumer un service à la population avec la gestion de la filiale de la poste. Même si cette tâche apporte quelques deniers aux finances communales, soyez certains que ceci ne permet en tous cas pas de couvrir les charges induites.

Il en vient maintenant aux points clés du budget du compte de résultats 2024.

Ce budget 2024 a nécessité 3 lectures avant approbation finale au sein du Conseil Communal. L'exercice fut compliqué puisque la 1^{ère} ébauche du budget laissait apparaître un découvert de près de Fr. 870'000.-, soit un montant totalement inacceptable pour le Conseil Communal. Nous avons dû se résoudre à un exercice de détail où chaque dépense a été scrupuleusement soupesée. Même si certaines coupes peuvent apparaître comme symboliques, il n'en demeure pas moins qu'un exécutif se doit de suivre une discipline stricte lorsqu'il s'agit de gérer les deniers publics, soit ceux de nos contribuables.

Au niveau du total des charges budgétisées pour 2024, nous avons un total de Fr. 7'681'211.95. Le résultat final laisse apparaître un déficit de Fr. 509'587.25. La répartition des charges entre celles propres à notre commune et les charges liées aux tâches cantonales et régionales est quasiment de moitié-moitié.

Enfin, les taux de couvertures des taxes causales respectent pleinement les exigences légales pour les domaines auto-financés.

Par rapport au budget 2023, les charges sont en augmentation de Fr. 536'585.46 dont Fr. 265'031.40, soit 7,16% pour les seules charges liées. La proportion entre la répartition des charges reste toutefois stable avec un total de 48.20% absorbé par les charges liées.

Au niveau des charges d'intérêts et d'amortissements, ces dernières sont stables en chiffres absolus. Le pourcentage diminuant légèrement s'explique par l'augmentation globale du budget.

Nous pouvons ainsi en déduire que notre budget est équilibré entre les charges sur lesquelles nous n'avons que peu de prise (les charges liées) et celles induites par notre fonctionnement propre.

Il précise que le Conseil Communal a prêté une attention toute particulière à l'estimation des rentrées fiscales, ceci pour entendre les remarques relatives à une trop grande prudence de votre exécutif. Afin d'avoir un regard neutre et pragmatique, nous avons confié cet exercice à une fiduciaire qui, bien que confirmant notre méthode, nous a toutefois apporté plusieurs pistes visant à être un peu plus dynamiques dans nos estimations.

Pour cet exercice, nous avons adapté la méthode proposée en plein puisque nous n'avons pas prévu de « poire pour la soif » et nous avons pris strictement les projections proposées par les statistiques cantonales. Sans naturellement déjà préjuger du futur résultat des comptes 2023, nous pouvons cependant s'attendre à ce que les exercices largement bénéficiaires des dernières années ne soient pas du même acabit. Il profite de remercier notre boursière communale Mme Sylvia Bersier pour sa précieuse et inlassable collaboration dans l'élaboration de ce budget ainsi que mes collègues du Conseil Communal pour leur grand soutien.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. Glardon pour ces explications claires et complètes. Elle donne la parole à Mme Nicole Schorro qui va lire le rapport de la commission financière et nous faire part du préavis de cette dernière.

Mme Nicole Schorro rappelle, en préambule, la mission de la commission financière concernant le budget du compte de résultat :

DATE : 13 décembre 2023

Selon l'article 71, alinéa 2 de la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général.

Conformément au mandat que leur a donné le Conseil Général de notre commune, la commission financière a examiné le budget du compte de résultat pour l'année 2024 les 8 et 13 novembre dernier.

Le message du Conseil Communal est complet et donne des explications précises quant aux différentes positions comptables au niveau des charges et des produits.

La commission financière, afin d'éviter une multitude de redondances, ne détaillera pas dans son rapport une analyse systématique des différents postes car les informations orales ou écrites reçues ont répondu à ses attentes. Suite à son analyse du budget du compte de résultat, il ressort notamment :

- Une augmentation des charges liées de plus de 7% représentant un total de 48.20% du budget total de notre commune.
- Un excédent de charge à hauteur de Fr. 509'587.25 pouvant être expliqué en grande partie par l'augmentation des charges liées (sociale, santé et éducation). Ce déficit représente 6.63% des charges du budget 2024 et 7% de la fortune au 31.12.2023.

Après déduction des charges liées, intérêts et amortissements, il reste uniquement 45.86% du budget à disposition pour toutes les charges communales y compris la masse salariale.

La commission financière salue la gestion très stricte des dépenses prévues par le Conseil Communal afin de garantir un bon fonctionnement à notre Commune avec une marge de manœuvre si faible.

Elle valide le retour du coefficient de l'impôt communal à 0.85 pour l'établissement du budget 2024 comme approuvé par le Conseil Général lors de la séance du 3 mai 2023.

Sur la base de son analyse, elle peut déclarer que ce budget du compte de résultat est cohérent et correct. La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget du compte de résultat 2024 sans restriction, tel que présenté.

Mme la Présidente remercie Mme Schorro et donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Mélissa Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance du point 3.2. concernant le budget 2024 qu'il approuve à l'unanimité. Il remercie le Conseil Communal ainsi que le bureau communal pour son élaboration.

M. Jonathan Despraz nous informe que le groupe « Equilibre » tient tout d'abord à remercier le Conseil Communal pour son application ainsi que pour l'ensemble du travail fourni sur ces objets. Les ajustements réalisés témoignent d'une gestion pro-active. Toutefois, le constat initial du résultat diminue les défis particulièrement avec 48,20% de charges liées. La mise en place d'un service technique est saluée mais la marge de manœuvre de 45,88% souligne la nécessité de prudence. Les ajustements budgétaires tels que la diminution des vacations du Conseil Communal et l'augmentation des salaires du personnel administratif doit être une gestion vigilante. En conclusion, le groupe « Equilibre » accepte à une grande majorité le budget du compte de résultat et appelle toutefois à une vigilance continue face aux défis.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé très attentivement le budget du compte de résultat 2024. Il remercie aussi très chaleureusement le Conseil Communal et la boursière pour la qualité des informations contenues dans le message. Il constate aussi l'augmentation inexorable des charges liées, une gestion très attentive de ce qui est sous la responsabilité exclusive de la commune et un résultat qui, selon eux, sera sûrement beaucoup moins lourd que le budget estimé compte tenu des montants indiqués pour les revenus qui sont certes raisonnables par rapport au budget précédent mais si on regarde les comptes, qui sont la réalité de 2022, nous constatons, si on

DATE : 13 décembre 2023

prend simplement le poste 91, les produits de 2022 étaient de Fr. 5'424'000.- et que pour le budget 2024 on prévoit Fr. 5'043'000.- donc nous sommes relativement prudents en pensant que nous arriverons à un résultat bien moins bon qu'il nous paraît. Le groupe « Unis pour Cugy » a été extrêmement partagé sur le montant des investissements à venir et sur le fait qu'un investissement très conséquent pourrait être voté au printemps. Nous n'aurons pas le budget global pour 2025, ce qui ne permettra pas d'avoir une vue globale et de comprendre les priorités qui seront faites par le Conseil Communal en fonction de la planification financière. En attendant pour le budget 2024 le groupe « Unis pour Cugy » y est favorable.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, elle demande à celles et ceux qui acceptent le budget du compte de résultat 2024 tel que présenté de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget du compte de résultat 2024 est accepté à l'unanimité.

4. DEMANDE D'UN CREDIT ADDITIONNEL DE FR. 48'000.- POUR L'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat nous informe qu'il s'agit d'un crédit additionnel et non d'un crédit supplémentaire, une demande de crédit de Fr. 95'000.- avait été acceptée par le Conseil Général lors de la séance du 16 décembre 2020. Elle donne la parole à Mme Susanne Zeller.

Mme Susanne Zeller nous informe que concernant le point pour la demande d'un crédit additionnel de Fr. 48'000.- pour l'aménagement de la bibliothèque, elle est en mesure de nous donner les informations suivantes :

Lors du budget 2021 voté lors de la séance du Conseil Général du 16 décembre 2020, un montant de Fr. 95'000.- a été demandé pour l'aménagement de la bibliothèque communale dans les locaux du cycle d'orientation de Cugy. Les détails de ce budget figurent dans le message. Lors des travaux dans les locaux du CO, des étagères, des gradins, fauteuils et bacs de rangement, non compris dans le budget cité ci-dessus, ont été installés. Le montant total de ces aménagements se sont élevés à Fr. 91'000.-.

À ce jour, le budget de Fr. 95'000.- a été utilisé à hauteur de Fr. 52'200.- et les charges totales s'élèvent à Fr. 142'900.-, soit un dépassement de Fr. 47'900.-. L'ensemble de ces aménagements permet à la bibliothèque communale d'atteindre une nouvelle dimension. L'activité a plus que doublé et les infrastructures donnent pleine et entière satisfaction tant aux utilisateurs qu'aux responsables qu'elle remercie chaleureusement pour leur investissement. Dès lors, le Conseil Communal demande un crédit additionnel pour ce poste du budget.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat la remercie et donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Nicole Schorro nous informe que la commission financière a examiné avec attention la demande d'un crédit additionnel de Fr. 48'000.00 pour l'aménagement de la bibliothèque communale que nous a présenté le Conseil Communal lors de notre séance du 13 novembre dernier. Suite à un problème de communications lors de la construction du CO, la répartition des frais de l'aménagement de la bibliothèque a été facturée à la Commune en plus du budget prévu initialement. Sur la base de notre analyse et des documents fournis, la commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général

DATE : 13 décembre 2023

d'approuver la demande d'un crédit additionnel de Fr. 48'000.- pour l'aménagement de la bibliothèque communale telle que présentée. La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration.

La parole est donnée aux groupes.

M. Gaël Bersier nous informe qu'en ce qui concerne le point 4 la demande d'un crédit supplémentaire pour l'aménagement de la bibliothèque, le groupe « Unité communale » donne un préavis favorable à un crédit additionnel de Fr. 48'000.- pour l'aménagement de la bibliothèque communale. En notant l'effort qui a été fait sur l'achat de fonds de livres avec une dépense de Fr. 7'535.25 par rapport à un budget de Fr. 50'000.-.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, elle demande à celles et ceux qui acceptent cette demande de crédit de Fr. 48'000.- pour l'aménagement de la bibliothèque de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit additionnel de Fr. 48'000.- pour l'aménagement de la bibliothèque communale est accepté à l'unanimité.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL DES SENIORS

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat nous informe que suite à la démission de Mme Niki Overney, il revient au groupe de proposer une personne pour lui succéder. Elle remercie d'ores et déjà Mme Overney pour son investissement et son énergie mise au service de cette commission. Elle donne la parole au groupe afin de nous faire une proposition.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Alliance de gauche » a le plaisir de présenter Mme Mélinda Navarro pour le Conseil des Seniors. Mme Navarro vit à Vesin avec sa famille depuis avril 2018. Elle est employée de commerce et travaille auprès de l'hôpital Dähler à Fribourg. Elle est également bien intégrée dans notre commune car elle fait partie du Conseil des parents du CO. Elle est également membre du CDM. Elle est la personne idéale pour représenter le Conseil Général au Conseil des Seniors. Le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Général de lui faire bon accueil.

M. Jonathan Despraz nous informe que le groupe « Equilibre » soutient à l'unanimité la candidature de Mme Mélinda Navarro pour le Conseil des Seniors.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'étant pas le cas, elle demande à celles et ceux qui acceptent la nomination de Mme Mélinda Navarro au Conseil des Seniors de le faire par acclamation.

Mme Mélinda Navarro est élue au Conseil des seniors à l'unanimité par acclamation.

6. ELECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat nous informe que suite à la nomination de Mme Suzanne Zeller au Conseil Communal, il revient au groupe « Equilibre » de présenter un scrutateur suppléant. Elle donne la parole à M. Pierre-André Grandgirard.

DATE : 13 décembre 2023

M. Pierre-André Grandgirard relève que nous devons élire un scrutateur suppléant pour la fin de la période administrative. En remplacement d'une dame, le groupe « Equilibre » propose un homme qui plus est barbu en la personne de M. Jonathan Despraz. Il propose de le soutenir dans cette démarche et de l'élire ce soir.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'étant pas le cas, elle demande à celles et ceux qui acceptent la nomination de M. Jonathan Despraz comme scrutateur suppléant de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

M. Jonathan Despraz est élu scrutateur suppléant pour la fin de la période administrative à l'unanimité par acclamation.

7. INFORMATIONS COMMUNALES

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Jean-Denis Borgognon nous communique quelques dates concernant le calendrier de la procédure de la parcelle 170, centre village de Cugy :

- Le jugement des projets aura lieu le jeudi 25 janvier 2024, de 08h30 à 18h00 et le vendredi 26 janvier de 08h30 à 18h00.
- Le vernissage du concours aura lieu le jeudi 8 février 2024 de 17h00 à 18h30, partie officielle du vernissage du concours d'architecture. Personnes invitées : Conseil Communal, Conseil Général, le jury, le préfet, la DFAC, la presse, l'ensemble des candidats et l'administration communale.
- Toujours le jeudi 8 février 2024, de 18h30 à 20h00, ouverture au public du vernissage du concours d'architecture.
- Le vendredi 9 février 2024, de 17h00 à 20h00, exposition publique des projets.
- Le samedi 10 février de 10h00 à 12h00, exposition publique des projets.
- Présentation publique du projet le mercredi 6 mars 2024 à 20h00. L'information publique du projet par le lauréat et le Conseil Communal, invitation au public et au Conseil Général.
- Votation du crédit d'étude lors de l'assemblée du Conseil Général le mercredi 13 mars à 20h00.

M. Simon Torche nous informe qu'il y a un an, presque jour pour jour, le Conseil Général demandait d'organiser des cours de piscine pour nos élèves et nous avons enfin trouvé un bassin pour ces cours et pour les élèves de la 3 à la 8H. Ils auront lieu à la piscine du cycle de l'orientation d'Estavayer-le-lac. C'est une enseignante du CO à Estavayer qui donnera des cours aux élèves le mercredi matin. Ceci débutera déjà en janvier 2024 et on espère que les élèves auront du plaisir.

Mme Susanne Zeller a deux informations à communiquer. La première c'est l'engagement de Mme Elise Guisolan à l'accueil extrascolaire. Elle est au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité d'assistante socio-éducative et elle est présente pour quelques heures par semaine à l'AES. La 2^{ème} information concerne la question de la conseillère générale Mme Mélissa Bersier, en juillet dernier, concernant la location d'un pumtrack. Les démarches ont été entreprises par mon prédécesseur et cette location a été budgétisée. Le pumtrack devrait être en principe présent du 12 août au 9 septembre l'année prochaine à la même place que la dernière fois. Il y a encore des dernières formalités qui devraient être réglés 6 mois avant l'installation de celui-ci.

DATE : 13 décembre 2023

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande à Mme Mélissa Bersier si elle est satisfaite de la réponse. Laquelle répond dans l'affirmative.

M. Guido Flammer nous présente, au moyen de graphiques, quelques résultats du Taxomex ceci suite à une demande du Conseil Général. Le Taxomex a été, début octobre positionné à deux endroits à Vesin et à la Grange-des-Bois. Il nous présente les relevés de la Grange-des-Bois qu'il commente. Nous avons un trafic moyen quotidien de 110 véhicules, relevé du 12 septembre au 2 octobre avec un relevé total de 2218 véhicules. Vitesse minimale par heure 35 km/h. et une vitesse maximale de 63 km/h. et 85% est en dessous de 42 km/h. Concernant le relevé de Vesin, près de la Forge, le trafic moyen quotidien est de 295 véhicules pour la même période, avec une vitesse moyenne par heure de 50 km/h, une vitesse maximale de 101 km/h, et le 85% étaient en dessous de 58 km/h.

Mme Vanessa Currat relève que le Taxomex n'était pas à la Forge mais avant le passage entre le « Chemin de la Grande-Paille » et « La Léchère » ce qui fait par définition qu'il y a beaucoup de véhicules qui vont soit à droite soit à gauche donc ce n'est pas représentatif de la valeur. Donc de nouveau, et il est resté à peine une semaine, et elle demande de bien vouloir le déplacer après le passage de façon à avoir des valeurs réelles. Car si on le place juste devant un passage piéton ça ne va pas être révélateur. Donc pour elle cela n'a pas été fait correctement. Effectivement la route est à 60 km/h. et si les gens partent soit à gauche ou soit à droite, cela ne fonctionne pas. Il faudrait plutôt le mettre à la hauteur de la Forge.

M. Guido Flammer répond qu'on en prend note.

M. Vincent Grandgirard a quelques doutes sur les mesures des comptages. Vesin se trouvant sur une route cantonale, le tracé entre Vesin et Montet fait l'objet de comptages réguliers par le Service des Ponts et Chaussées et lors des dernières mesures récentes sur ce tronçon, il y a un trafic journalier moyen de 2900 véhicules. Il pense que les personnes qui habitent Vesin connaissent cette route.

M. Guido Flammer répond qu'il va vérifier. On va le replacer plusieurs fois pour voir ce que ça donne comme différence.

M. Bernard Grandgirard nous donne différentes informations :

- Concernant l'élection complémentaire au Conseil Général en remplacement de Mme Suzanne Zeller Bersier, qui a rejoint le Conseil Communal, l'avis de parution dans la Feuille Officielle aura lieu le 5 janvier 2024. Le délai pour le dépôt des listes sera le 22 janvier 2024 et l'élection complémentaire aura lieu le 3 mars 2024.
- Dans le cadre de R2030, comme publié dernièrement dans les journaux, le DDPS a informé les communes sur les futures immissions sonores du nouvel avion de combat F35A. Cette séance d'information a eu lieu le mercredi 6 décembre dernier aux communes riveraines de l'aérodrome militaire de Payerne. Une présentation des calculs résultant du plan des courbes isophoniques du cadastre du bruit nous a été présentée avec comme conséquence une augmentation des nuisances, respectivement une aggravation de l'impact des courbes de 60 décibels. D'autres communes sont bien évidemment touchées. Cette information, comme vous avez pu vous en rendre compte, nous a déçus, nous a apporté bien entendu un sentiment de frustration et de manque de considération de la part du DDPS. Nous avons été mis devant le fait accompli avec des nouvelles qui ne sont pas bonnes pour la région comparativement aux autres aérodromes militaires. Comme conséquence de ceci et il y avait déjà eu des tractations à ce sujet, il y aura la réactivation d'un groupe de contact, groupe de contact qui est composé des communes riveraines 60 décibels dont fait partie la commune de Cugy

DATE : 13 décembre 2023

avec le DDPS et une première séance a d'ores et déjà été fixée la semaine prochaine, le 21 décembre. L'objectif de ce groupe de contact sera de pouvoir rentrer à nouveau en discussion avec le DDPS et l'objectif principal sera d'essayer de faire respecter le cadastre du bruit actuel qui est en vigueur. Eventuellement de faire des adaptations d'horaires et surtout de préserver les intérêts de notre commune au sujet de la venue de cet avion de combat sur lequel, il le répète ici, nous n'avons pas de possibilité d'agir, c'est une autre décision. Le Conseil Général sera tenu au courant, bien entendu, de la suite de ce dossier.

- Autre sujet le CO. Le site du CO de Cugy, qui s'appelle le COCY, le COES c'est celui d'Estavayer et le CODO celui de Domdidier. Le projet est terminé malgré le fait qu'il y a assez longtemps que les élèves ont déjà pris possession des lieux, les élèves et les enseignants/tes ; le projet est maintenant terminé, le compte d'investissement a été bouclé, les résultats ont été présentés lors de la dernière assemblée du CO, la commission de bâtisse, dont la commune de Cugy faisait partie, a été dissoute et les résultats ou de plus amples informations en ce qui concerne les comptes communaux vous seront présentés lors de la séance des comptes de 2023.
- Comme mentionné dans le budget 2024, nous avons dû agir sur plusieurs éléments et notamment nous avons aussi agi sur le journal communal le « Lien » qui ne paraîtra que 2 fois en 2024 au lieu de 3. Mesure d'économie oblige mais on espère pouvoir vous proposer 2 éditions riches en contenu en 2024.
- En cette fin d'année encore une information, la population de notre commune atteindra le cap des 2000 habitants. Nous aurons donc l'occasion en début d'année prochaine de célébrer la ou le 2000^{ème} habitant de notre commune.

Pour terminer il souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Noël et une heureuse année 2024.

8. DIVERS

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole aux conseillers généraux.

M. Manuel Pires relève qu'au centre de notre village de Cugy il existe un passage piétons équipé d'un feu sur la route cantonale. Celui-ci est utilisé par de nombreuses personnes, mais il y a encore une problématique pour des personnes mal-voyantes ou aveugles voulant l'utiliser. En effet, il ne dispose pas d'une installation complémentaire, tactique et acoustique. Le groupe « Alliance de gauche » demande au Conseil Communal de chiffrer l'installation d'un tel dispositif et de le faire installer afin que nous puissions en faire bénéficier les personnes concernées.

M. Guido Flammer répond qu'on en prend note et on y donnera suite.

M. Simon Torche a oublié une information à savoir que vendredi aura lieu le marché de Noël des écoles, organisé par les deux jeunesses avec le Conseil des parents. Puis un marché de Noël est organisé également samedi à côté de l'école.

M. Fabrice Bersier nous informe que le dépôt agricole est en train de se finir en bas sous la gare, une page se tourne bientôt. L'Union Agricole de l'époque va fermer et fera place à un nouveau bâtiment du Landi Centre Broye sous la gare et il se permet de donner l'information qu'il y aura les portes ouvertes, une invitation à toute la population le samedi 3 février. A cette occasion il y aura de la publicité pour le giron de Jeunesse par une dégustation de leurs vins.

Mme Vanessa Currat revient sur l'intervention de M. le Syndic concernant les avions pour dire qu'au nom de la population, elle est extrêmement reconnaissante de la fermeté du

DATE : 13 décembre 2023

Conseil Communal sur ce sujet et que la population souhaite être tenue au courant car il y a un sentiment d'injustice et de frustration par rapport à la façon d'on cela a été fait et la population est vraiment derrière la commune.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, elle remercie l'assemblée pour le bon déroulement de cette 47^{ème} séance malgré quelques petits couacs techniques. La prochaine séance aura lieu le 13 mars 2024 et sera principalement consacrée au vote du crédit d'étude pour la parcelle 170. Nous arrivons déjà au terme de cette année 2023, elle prie par conséquent les conseillères et conseillers généraux de passer chez la boursière afin de recevoir leurs vacations.

Pour terminer, comme il est de coutume, avant de partager un verre elle demande à chacune et chacun d'aider à ranger la salle. Elle souhaite à toutes et tous ainsi qu'à leurs familles de belles fêtes de Noël et une lumineuse nouvelle année.

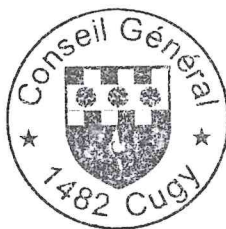
La séance est levée il est 22h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :



Jeanne Decorges Currat



La Secrétaire :



Sylvia Bersier